

tenue sous la présidence de Monsieur HO SI FAT, assisté(e)
de Madame BAKHTA et Madame CECCARELLI, Conseillères
En présence de Madame CREANTOR, Rapporteure publique
Madame CETOL, Greffier

09 heures 00

01)	DOSSIER N° 2400071	RAPPORTEURE: Madame Charlotte CECCARELLI
-----	---------------------------	---

Titre de l'affaire M. XX demande au tribunal de condamner le centre hospitalier gérontologique Jacques Salin à lui verser la somme de 65.340 et 25.000 euros au titre de préjudice matériel résultant de la perte par fraude l'ICML et de dommages et intérêts pour harcèlement discriminatoire

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur XX	SELARL LACLUSE & CESAR (Cour)
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER GERONTOLOGIQUE DU RAIZET	Maître RIQUIER Alexandre (Cour)

02)	DOSSIER N° 2400114	RAPPORTEURE: Madame Charlotte CECCARELLI
-----	---------------------------	---

Titre de l'affaire Mme XX demande au tribunal de condamner le centre hospitalier de Basse-Terre à lui verser la somme de 2258 euros au titre de l'indemnité spéciale des étudiants de troisième cycle des études de médecine, d'odontologie et de pharmacie, des personnels médicaux, odontologiques et pharmaceutiques et du personnel enseignant et hospitalier exerçant leur fonctions dans certaines collectivités d'outre-mer

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame XX	Maître DIABY GARY (Cour)
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER DE LA BASSE-TERRE	MINIER MAUGENDRE ET ASSOCIES

03)	DOSSIER N° 2400209	RAPPORTEURE: Madame Charlotte CECCARELLI
-----	---------------------------	---

Titre de l'affaire Mme XX demande au tribunal de condamner le centre hospitalier de Basse-Terre à lui verser la somme de 2250 euros en réparation du préjudice subi du fait de l'illégalité de la décision par laquelle le CHBT lui a refusé l'utilisation de son compte personnel de formation

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame XX	Maître JAUD LAURA (Cour)
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER DE LA BASSE-TERRE	Directeur

09 heures 00

04) DOSSIER N° 2400320

RAPPORTEUR: Madame Charlotte CECCARELLI

Titre de l'affaire Mme XX demande au tribunal d'annuler la décision implicite de rejet de la commune de Capesterre Belle Eau prononçant l'annulation de contrat de travail

Nom des parties

Demandeur Madame XX

Représentants des parties

Maître MATHURIN KANCEL JOHANNA (Cour)

Défendeur COMMUNE DE CAPESTERRE BELLE-EAU

LE MAIRE

05) DOSSIER N° 2400652

RAPPORTEUR: Madame Charlotte CECCARELLI

Titre de l'affaire M. XX demande au tribunal d'annuler la décision en date du 15 mai 2024 de la caisse nationale des retraites des agents des collectivités locales rejetant sa demande au titre du bénéfice d'une majoration pour enfants

Nom des parties

Demandeur Monsieur XX

Représentants des parties

Défendeur CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

Monsieur XX

06) DOSSIER N° 2500787

RAPPORTEUR: Madame Charlotte CECCARELLI

Titre de l'affaire – LE PREFET DE LA GUADELOUPE, demande au tribunal d'annuler la délibération du 24 juin 2025 en ce qu'elle fausse les suffrages exprimés lors du conseil municipal.

Nom des parties

Demandeur PREFET DE LA GUADELOUPE

Représentants des parties

Défendeur COMMUNE DE GOSIER

LANDOT & ASSOCIES

09 heures 00

08) DOSSIER N° 2400429 RAPPORTEUR: Madame Kenza BAKHTA

Titre de l'affaire La SAS URBA, demande au tribunal de condamner la société anonyme Société immobilière de Guadeloupe (SIG) au paiement de la somme de 237 533,33 euros, majorée des intérêts de droit, à compter de la date de la première demande d'indemnisation formée le 24 mai 2023 auprès de celle-ci, avec capitalisation des intérêts échus, à compter de cette même formalité

Nom des parties **Représentants des parties**

Demandeur	SAS URBA	LAPIN RAPHAEL (Cour)
Défendeur	SOCIETE IMMOBILIÈRE DE GUADELOUPE	Cabinet LERINS & BCW

09) DOSSIER N° 2400439 RAPPORTEUR: Madame Kenza BAKHTA

Titre de l'affaire La Compagnie martiniquaise des commissaires enquêteurs, demande au tribunal d'annuler une décision du 20 décembre 2023 par laquelle la commission départementale de la Martinique, chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur a refusé de réinscrire Mme Pauline Cambervel, M. Georges Bussy et M. Ludovic Louis sur la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur pour l'année 2024

Nom des parties **Représentants des parties**

Demandeur	COMPAGNIE MARTINIQUE DES COMMISSAIRES ENQUETEURS	
Défendeur	PREFECTURE DE LA MARTINIQUE	

10) DOSSIER N° 2400463 RAPPORTEUR: Madame Kenza BAKHTA

Titre de l'affaire M. XX demande au tribunal d'annuler la décision de rattachement à la caisse de sécurité sociale de la Guadeloupe

Nom des parties **Représentants des parties**

Demandeur	Monsieur XX	Monsieur XX
Défendeur	CAISSE GENERALE DE SECURITE SOCIALE DE LA GUADELOUPE	Le Directeur

09 heures 00

11) DOSSIER N° 2400575

RAPPORTEUR: Madame Kenza BAKHTA

Titre de l'affaire Mme XX demande au tribunal d'annuler la décision implicite de rejet du centre hospitalier Maurice Selbonne en date du 21 mars 2024 et de condamner le centre hospitalier à lui verser une indemnité de 82.772 euros au titre des dommages et intérêts

Nom des parties

Demandeur Madame XX

Représentants des parties

Maître BENAGES THOMAS (Cour)

Défendeur CENTRE HOSPITALIER MAURICE SELBONNE

12) DOSSIER N° 2500550

RAPPORTEUR: Madame Kenza BAKHTA

Titre de l'affaire Le préfet demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2024-80 en date du 16 décembre 2024 portant recrutement par voie de mutation de Mme Béatrice Gautier Jocsan dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

Nom des parties

Demandeur PREFET DE LA GUADELOUPE

Représentants des parties

Défendeur CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Observateur Madame GAUTIER Beatrice

Madame GAUTIER Beatrice

13) DOSSIER N° 2400471

RAPPORTEUR: Madame Kenza BAKHTA

Titre de l'affaire Mme XX demande au tribunal d'annuler la décision implicite par laquelle le président de la région Guadeloupe a rejeté sa demande de protection fonctionnelle

Nom des parties

Demandeur Madame XX

Représentants des parties

Maître ROZE BRUNO (Cour)

Défendeur REGION GUADELOUPE

Président

Arrêté le 27/01/2026

Le président du tribunal

tenue sous la présidence de Monsieur HO SI FAT, assisté(e)
de Madame CECCARELLI et Madame BAKHTA, Conseillères
En présence de Madame CETOL, Greffier

10 heures 30

01)	DOSSIER N° 2500084	RAPPORTEURE: Madame Charlotte CECCARELLI
------------	---------------------------	---

Titre de l'affaire M. XX demande au tribunal d'annuler l'arrêté RF/n°2024/95 du préfet de la Guadeloupe pris en date du 25 avril 2024, prononçant à son encontre un refus de séjour et une obligation de quitter le territoire français avec délai de 30 jours

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur XX	Maître MINAR RODAP Noëlle (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUADELOUPE	

02)	DOSSIER N° 2500919	RAPPORTEURE: Madame Charlotte CECCARELLI
------------	---------------------------	---

Titre de l'affaire M. XX demande au tribunal d'annuler l'arrêté Préfectoral n° 2025/246 du 5 août 2025 portant obligation de quitter le territoire français sans délai assortie d'une interdiction de retour pendant une durée d'un an

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur XX	Maître LACAVE Clodine
Défendeur	PREFET DE LA GUADELOUPE	

03)	DOSSIER N° 2500923	RAPPORTEURE: Madame Charlotte CECCARELLI
------------	---------------------------	---

Titre de l'affaire M. XX demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2025/58 en date du 30 juin 2025 du préfet lui refusant un titre de séjour et l'obligeant à quitter le territoire avec délai de départ

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur XX	Maître MATHURIN KANCEL JOHANNA (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUADELOUPE	

10 heures 30

04) DOSSIER N° 2500360 RAPPORTEUR: Madame Kenza BAKHTA

Titre de l'affaire M. XX demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2025/59 en date du 19 février 2025 du préfet l'obligeant à quitter le territoire sans délai de départ et interdiction de retour

Nom des parties

Demandeur Monsieur XX PREFET DE LA
Défendeur GUADELOUPE

Représentants des parties

Maître LE CHEVILLIER Léa (Cour)

05) DOSSIER N° 2500603 RAPPORTEUR: Madame Kenza BAKHTA

Titre de l'affaire Mme XX demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2025/32 en date du 16 avril 2025 du préfet lui refusant un titre de séjour et l'obligeant à quitter le territoire

Nom des parties

Demandeur Madame XX
Défendeur PREFET DE LA GUADELOUPE

Représentants des parties

Maître MATHURIN KANCEL JOHANNA (Cour)

06) DOSSIER N° 2500791 RAPPORTEUR: Madame Kenza BAKHTA

Titre de l'affaire Mme XX, demande au tribunal d'annuler l'arrêté préfectoral RF/n°2025/41 en date du 28/05/2025 prononçant à son encontre le refus de délivrance de titre de séjour et l'obligation de quitter le territoire français avec délai de départ

Nom des parties

Demandeur Madame XX
Défendeur PREFET DE LA GUADELOUPE

Représentants des parties

Maître DJIMI VÉRITÉ (Cour)

Arrêté le 27/01/2026

Le président du tribunal